



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : **37**

Dont pouvoirs : **12**

Date de la convocation : **11 mars 2022**

Date d'affichage : **24 mars 2022**

L'an deux mil vingt et deux, le 18 mars, à 19h35, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Fêtes Familiales à Noisiel, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**.

Étaient présents : 26

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme ENGLARO Brigitte suppléante de M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, Mme LAY Sosthène suppléante de Mme LEHMANN Corinne, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 21

Mme BORIES Régine, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme BOISSOT Colette, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme DE SA Elda, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 21

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 12

Mme BORIES Régine en faveur de Mme HAM Lavie, Mme Sandrine BOURGOGNE en faveur de Mme NGUYEN, Mme SOUBIE-LLADO Marie en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne en faveur de Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme SARR Mariétou en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme DESCROIX, Mme GUILLOSSOU Carine en faveur de M. GAUDEFROY, Mme DE SA Elda en faveur de Mme RIBAILLE Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Khanh NGUYEN

Mme MAAH arrive en séance à 19h46 après le point n°4 et prend part aux votes à partir du point n°5 - contribution des Communes.

SI-DEL-2022-03 Compte de gestion – EXERCICE 2021

Approbation du Compte de Gestion 2021 établi par le Trésorier.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion a été dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé un extrait du compte de gestion 2021 en annexe.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur cette délibération

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier pour l'année 2021,

CONSIDERANT la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

OUI M. GAUDEFRY, Rapporteur en Comité Syndical,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

D'APPROUVER le Compte de Gestion de Madame le Trésorier pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

Monsieur le Président et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 37

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 mars 2022

**Le Président
Luc CHEVALIER**

